Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D23DEE_SEP26-DE

Direction Education Enfance / EG

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

23- CONVENTION DE VENTE DE REPAS A L'HOPITAL DE JOUR GUILLAUME REGNIER

Rapporteuse : Mme MONTIGNE

La Ville de Fougères fournit des repas scolaires aux enfants accueillis à l'Hôpital de jour Guillaume Régnier, ainsi qu'à leurs éducateurs.

La convention, qui existe depuis 2002, peut être renouvelée pour une année, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Le prix du repas était fixé à 7 € depuis deux ans. Pour l'année scolaire 2026-2027, il est proposé de l'actualiser à **7,15 €**, soit une augmentation de 15 centimes par repas.

Après avis favorable de la commission « Éducation, Enfance, Petite Enfance » du 9 septembre 2026, il est proposé au Conseil municipal :

- **d'approuver le renouvellement de la convention pour un an ;**
- **de fixer le prix du repas à 7,15 € à compter de la rentrée 2026-2027.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 24 septembre 2026

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-09-29T08:58:32+02:00

Le secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à la Jeunesse, vie étudiante, conseil municipal des jeunes

ANTHONY HUE

Signé électroniquement par : Anthony HUE
Le 2026-09-29T13:01:48+02:00

Signé électroniquement par Alice LEBRET le 29/09/2026 08:58:32